

Groupe scolaire LES PEUPLIERS  
23 25 avenue des Peupliers  
59350 saint André Lez Lille  
03.20.51.79.13  
[ce.0594567u@ac-lille.fr](mailto:ce.0594567u@ac-lille.fr)

St André Lez-Lille, le 05/11/2015

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au 1<sup>er</sup> conseil d'école de cette année scolaire 2015/2016.

Celui-ci se tiendra le vendredi 13 novembre 2015 à 18 heures au restaurant scolaire du groupe.

L'ordre du jour a retenu les points suivants :

1. Présentation du conseil de l'année 2015/2016
2. Les effectifs du groupe scolaire et les répartitions de classe
3. Vote du règlement intérieur
4. Organisation de la semaine scolaire
5. Accès aux locaux
6. Coopérative scolaire
7. Les projets de l'année
8. Site internet et équipement informatique
9. Accueil en aides méthodologiques
10. Travaux et aménagements
11. Calendrier de l'année et dates des commissions
12. Organisation en cas de grève

Veillez agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice, Mme Bové

## **1. Présentation du conseil de l'année 2015/2016 :**

### **Elections des représentants des parents d'élèves**

Les délégués de parents ont été élus le 9 octobre dernier. Le taux de participation a été de 46.19%.

Une seule liste d'association locale non affiliée a été présentée, réunissant 19 candidats pour les 32 sièges disponibles.

16 titulaires et 3 suppléants ont été élus. (cf. PV en PJ)

### **Rappel de la composition et du rôle du conseil d'école :**

Le conseil d'école est composé :

- du directeur, Président du conseil
- du Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. Il s'agit de M. Delaplace, adjoint délégué à l'éducation et à l'école numérique.
- Les maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant au moment des réunions
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de L'Education Nationale (DDEN) chargé de visiter l'école, absent ce jour. Mme Bové précise que M. Butin serait le DDEN de l'école. Ne s'étant pas manifesté jusqu'alors, Mme Bové se mettra en contact avec ce monsieur pour le rencontrer.
- L'IEN qui peut assister de droit aux réunions.
- en fonction de l'ordre du jour, le directeur peut inviter toute personne utile à la tenue des débats (médecin scolaire, représentant des activités périscolaires).

Le conseil d'école est consulté sur tous les aspects de la vie scolaire et périscolaire et il vote le règlement de l'école.

*En réponse à la question des parents qui souhaitaient savoir s'il était possible d'avoir un représentant de la mairie à chaque conseil afin d'échanger de la manière la plus constructive possible, Mme Bové rappelle que M. Delaplace est systématiquement invité et présent aux conseils d'école.*

L'an passé, pour des raisons professionnelles et de dernière minute, il n'avait pu rejoindre à temps le dernier conseil de l'année scolaire comme cela était prévu. Il n'a donc pu être remplacé au pied levé. Il avait répondu par la suite aux questions concernant la commune dans son courrier du 24 juin dernier dont une copie avait été transmise aux parents élus.

M. Delaplace est présent ce jour, il excuse M. le Maire qui n'est pas disponible et ajoute que sur la totalité des conseils d'école auxquels il a été convié, soit 34, il n'a été excusé que 2 fois.

### **Présentation de l'équipe enseignante**

Les changements par rapport à l'année précédente sont :

- L'arrivée de Mme Caroline Fontaine, nommée à titre définitif sur l'école et actuellement sur la classe de CP A

- L'accueil de Mlle Margaux Chevalier, stagiaire ESPE, sur la classe de TPS / PS à mi temps avec Mme Emilie Kolasniewski.

A noter que Mme Kolasniewski est cette année à plein temps sur le groupe car elle fait également le quart temps de Mme Lothe en GS, le lundi et de Mme Mouney en MS, le mardi.

- L'accueil également cette année de Mme Duveau en remplacement sur le poste de Mme Planté, qui occupe provisoirement le poste de conseillère pédagogique sur la circonscription de Lille Loos.

La totalité de l'équipe se présente :

Mme Jardri en TPS PS

Mme Kolasniewski et Mlle Chevalier en TPS PS

Mme Batista, anciennement Mme Vandendriessche, en PS MS

Mme Mouney en MS

Mme Lothe en GS

Mme Tarel en GS

Mme Burel et Mme Djallal représentent l'équipe des ATSEM :

Mme Burel travaille avec Mme Mouney, Mme Djallal avec Mme Jardri, Mme Demory avec Mme Batista, Mme Quinart avec les GS. Mlle Aurore Billard a rejoint l'équipe à la rentrée pour intervenir aux côtés de Mme Kolasniewski et Mlle Chevalier en TPS PS.

De nouveaux contrats aidés du CCAS sont également arrivés dans l'école à la rentrée. Il s'agit de Mme Francine Killuangu qui a repris le poste et les missions d'Yvelyne Cockelaere et Mme Marie Madeleine Lesage qui remplace Vanessa Ricci à la circulation aux abords de l'école et en BCD aux côtés de Marie Dominique Lamotte.

Dans le cadre du suivi d'élèves notifiés MDPH, 2 Auxiliaires de vie scolaires interviennent dans l'école : Mme Marie Hélène Devochelle et M. Yoann Bride, dont le contrat se termine fin novembre et sera remplacé par Mme Francine Sylard.

## 2. Effectifs du groupe et répartitions :

Le groupe compte 401 élèves à ce jour.

Les effectifs sont en baisse par rapport à la rentrée 2014(415 annoncés au 1<sup>er</sup> conseil d'école, l'année dernière). Cela s'explique par de nombreux départs en fin d'année dernière et en début d'année scolaire suite à des déménagements et moins d'inscriptions en PS pour cette rentrée.

Les élèves sont répartis sur 16 classes de la TPS au CM2 avec cette année des classes à double niveaux également en élémentaire :

Effectif 2015/2016

<b>Enseignants:</b>	<b>Niveau(x)</b>			<b>Total classe</b>
Kolasniawski/Chevalier	TPS/PS	7	19	26
Jardri	TPS/PS	6	20	26
Batista	PS/MS	9	17	26
Mouney	MS			26
Lothe	GS			26
Tarel	GS			26
<b>Total maternelle</b>				<b>156</b>
Lecocq	CP			21
Fontaine	CP			23
Quenez	CP/CE1	6	14	20
Monteny	CE1			26
Makusa	CE1/CE2	7	14	21
Senez	CE2			28
Legrand	CE2/CM1	6	18	24
Fall	CM1			28
Duveau	CM1/CM2	6	18	24
Nicolas	CM2			30
<b>Total élémentaire</b>				<b>245</b>
<b>Total école</b>				<b>401</b>

Pour répondre à la question des parents sur la répartition des élèves et la constitution des classes, Mme Bové explique que la répartition est décidée en conseil des maîtres.

Avec les effectifs prévus pour la rentrée au jour des constitutions, mi juin 2015,

l'école comptait :

- 53 élèves de CP à répartir sur 2 niveaux, sans compter les probables inscriptions pendant les congés d'été et à la rentrée de septembre, soit déjà 26,5 de moyenne, dont un élève notifié MDPH avec 12h de présence AVS
- le reste des classes à moins de 25 de moyenne.

Le conseil des maîtres a donc décidé de privilégier des effectifs allégés dans les classes de CP, dont on connaît l'importance pour l'entrée dans les apprentissages fondamentaux.

Ainsi, il a été décidé de répartir les élèves sur deux classes de CP et un CP-CE1.

La constitution des cours doubles se fait dans l'intérêt premier des élèves pour satisfaire au mieux leurs apprentissages.

Le conseil des maîtres a réfléchi ensuite à la composition des classes en prenant en compte divers facteurs :

- Classes hétérogènes, en niveau scolaire
- Equilibre des répartitions filles/garçons
- Choix d'élèves plus au moins autonomes pour répondre aux besoins de fonctionnement des cours doubles
- Séparation des enfants pour qui la promiscuité au sein d'une même classe est difficile.

Jusqu'à la rentrée, le choix des répartitions reste incertain en fonction des éventuelles radiations ou inscriptions. Il est arrêté définitivement à le jour de la pré-rentrée et l'affichage des listes de classe a lieu le jour de la rentrée.

*Certains parents souhaitaient connaître la composition de la classe de leur enfant plus tôt avec un affichage soit en fin d'année précédente, soit un peu avant la rentrée.*

L'équipe entend la demande et la date de parution des listes de classe sera réfléchi lors des derniers conseils des maîtres de l'année. Certains enseignants pensent cependant que l'attente et les éventuelles angoisses générées de savoir dans quelle classe les enfants vont se trouver, font partie du rituel de la rentrée. Mme Makusa ajoute que cela est une des petites étapes de la vie qui aident à faire grandir les enfants.

Mme Bové précise que, si la décision d'un affichage plus précoce était prise, les répartitions ayant été réfléchies afin de préserver un équilibre et une hétérogénéité au sein de chaque classe, il ne serait pas possible de donner une réponse favorable aux parents qui réclameraient un changement de classe par la suite.

*Les parents demandent également une généralisation des démarches, faites par certains enseignants, pour communiquer sur le fonctionnement des classes à deux niveaux.*

Mme Bové répond que cette communication est effective en début d'année dans

le cadre des réunions de rentrée. Les enseignants y présentent leur classe et leur fonctionnement. Libre à chacun ensuite d'adapter son discours.

*La question de répartition des effectifs amène à répondre à l'inquiétude de certains parents face à des problèmes de violence qui auraient pu être constatés dans certaines classes. Les parents désirent savoir si des moyens ont été mis en place pour aider les enseignants concernés.*

Les dits problèmes de comportement concernent surtout une classe de CE2. Le début d'année pour cette classe a été compliqué au niveau de l'installation des règles de vie. A noter que les accrochages entre camarades ont plutôt lieu pour la plupart en dehors du cadre classe, dans les couloirs, dans la cour, et surtout pendant les temps périscolaires.

Le dernier conseil des maîtres du mois d'octobre a pris en compte l'existence de ce problème et a mis en place un certain nombre de mesures :

- Trois enfants particulièrement agités ont été sommés de s'en tenir au cadre du règlement intérieur lors d'une convocation au bureau de la directrice. Les parents en ont été informés par écrit.
- Mme Senez, enseignante de la classe, s'est entretenue avec les familles de ces 3 enfants. Un entretien avec la directrice est également programmé.
- Les montées en classe des enfants perturbateurs dans les rangs se font maintenant séparément. Ces enfants rejoignent les rangs d'autres classes que la leur.
- Le cas d'un enfant dont la situation personnelle et familiale est particulièrement compliquée, a été vu en réunion d'équipe à la rentrée de novembre, en présence notamment du psychologue scolaire. Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre scolaire et périscolaire.

A l'inquiétude d'une maman d'élève pour les années à venir avec cette même cohorte, Mme Nicolas répond qu'il faut compter aussi sur le fait que ces enfants vont grandir et murir. Il faut attendre les bénéfices de ce qui est d'ores et déjà mis en place.

Mme Quenez ajoute que toute l'équipe est concernée et se mobilise lorsqu'un collègue est mis à l'épreuve par des enfants plus difficiles.

M. Leroux, parent élu, remarque que seule l'école ne peut pas tout et qu'il faut aussi compter sur le soutien des parents.

Pour conclure, l'équipe enseignante tient à rassurer les parents et leur demande de relayer un discours serein et apaisant car la situation est loin d'être celle relayé par des rumeurs. Les dispositions prises depuis le début d'année ont permis un retour à la normale. Le groupe scolaire évolue dans un cadre plutôt privilégié et comme le précise M. Delaplace, on ne peut pas généraliser le cas de quelques élèves à toute une école, la violence dite « scolaire » existe dans tous

les établissements et y compris dans le privé qui n'est pas épargné.

Mme Bové ajoute qu'au sein de l'école, une sensibilisation contre le harcèlement a eu lieu dans le cadre de la journée nationale du 5 novembre. Cela a été permis de lancer des moments collectifs de discussions et de débats sur ce thème.

### **3. Vote du règlement intérieur :**

L'équipe enseignante propose la reconduction des règlements votés précédemment pour l'année scolaire 2014/2015, avec comme seule modification le jour de participation aux NAP proposé cette année :

- Le mardi pour le cycle 2 : soit 6 classes du CP au CE2
- Le jeudi pour le cycle 3 : soit 4 classes les CM1 et les CM2 et la classe de CE2/CM1.

### **4. Organisation de la semaine scolaire :**

L'organisation de la semaine scolaire n'a pas changé cette année depuis la mise en place des nouveaux rythmes.

Les horaires d'accueil, de début et de fin de classe et de récréations sont précisés dans le règlement précédemment adopté.

#### **Les surveillances de récréation :**

*Pour répondre à la question des parents sur les décisions arrêtées en conseil des maîtres de rentrée quant à l'organisation de services de récréation :*

En élémentaire, 3 zones de surveillance sont établies, avec un ou deux maîtres de surveillance par zone.

Zone 1 : la cour côté cycle 2, excluant les espaces verts et le préau, 2 maîtres de service

Zone 2 : la cour côté cycle 3, excluant le préau, 1 maître de service

Zone 3 : le plateau d'évolution et les espaces vert attenants sur le côté jusqu'à la limite des Peupliers ainsi que les lignes de courses dans l'allée centrale jusqu'à la nouvelle ligne rouge, 1 maître de service

Une 4<sup>e</sup> zone (les espaces verts du côté de la salle de motricité en maternelle) est accessible uniquement en période 5, venant en extension de la zone 1.

*Pour répondre à la question des parents qui souhaitent que leur soient rappelés les horaires d'accès aux toilettes :*

Les moments des récréations correspondent, entre autres, aux heures de possibilité de passage aux toilettes (pour l'élémentaire, car plus ou moins à la demande en maternelle et surtout pour les plus petits)

- En sortant pour la récréation du matin, 9h50
- En sortant pour la récréation de l'après midi, à partir de 14h50
- Et lors de la pause méridienne, à partir de 11h20 jusqu'à 13h25.

Les enfants ne restent donc pas plus d'une heure trente maximum sans que leur soit proposé de passer aux toilettes.

A certains parents qui imaginaient la totalité des 245 élèves d'élémentaire passer aux toilettes en même temps, les enseignants rappellent que des toilettes se situent de part et d'autre du rez-de-chaussée, et que les classes y passent les unes après les autres en fonction de leur rythme de sortie.

Mme Lenglet, parent élu, pose la question du bien être des enfants lorsqu'on ne peut leur permettre d'aller aux toilettes à la demande. Mme Bové répond que cela fait partie de l'apprentissage de la vie en collectivité et que les enfants devant être sous la surveillance constante, effective et vigilante pendant la totalité du temps scolaire, ne peuvent être à la fois en classe et aux toilettes. Pour répondre à M. Rokita, parent élu, il n'y a pas de protocole d'urgence établi, des accidents peuvent survenir ; ils sont très rares en élémentaire. L'utilisation des toilettes réservées au personnel adulte ne saurait être une solution de repli acceptable.

*Pour répondre à un cas particulier d'infection urinaire, un cas avait effectivement été évoqué en début d'année à la directrice, et un problème de manque de papier avancé.*

Des distributeurs sont pourtant à disposition, vérifiés et remplis si besoin à plusieurs reprises au cours de la journée. Les enfants doivent apprendre à se servir en papier avant de rentrer dans les toilettes.

Les enseignants tiennent à souligner le travail de la dame de service en charge de l'entretien des sanitaires ; ces derniers étant soigneusement entretenus.

Un enfant qui souffrirait d'infections urinaires fréquentes et sous traitement médical nécessitant des dispositions particulières pendant le temps scolaire, devrait faire l'objet d'un PAI établi en liaison avec le médecin scolaire (qui serait sollicité le cas échéant).



## **Les APC :**

(Activités pédagogiques complémentaires), encadrées par les enseignantes, sont des temps scolaires facultatifs dédiés à des activités de soutien, de méthodologie ou des actions en lien avec le projet d'école, qui concernent des groupes restreints d'élèves.

Elles ont lieu sur le temps du midi, 2x 45 minutes ou 3x30 minutes par semaine. Elles ont débuté le 21 septembre et s'achèveront fin mai avec une semaine banalisée avant chaque fin de période.

### **5. Accès aux locaux :**

*Pour répondre à la question des parents à propos de l'accueil en ce début d'année d'un élève plâtré et avec des béquilles.*

Il avait été dit en dernier conseil d'école que :

«Dans le cas d'un enfant qui se retrouverait ponctuellement en fauteuil roulant, si sa classe ne lui est pas accessible, c'est à sa classe d'aller vers lui dans la mesure du possible. Ainsi, au niveau élémentaire par exemple, il faudrait alors occuper une salle du rez-de-chaussée car il n'y a pas d'accès handicapé pour les étages. »

Il n'était donc pas question de déplacer une classe pour un enfant plâtré avec des béquilles.

La maman de cet enfant en question qui a accompagné son fils le premier jour venant prévenir des faits, n'a jamais signalé de difficultés particulières par la suite. La traversée des escaliers au moment des interclasses se faisait avec l'aide de camarades volontaires qui portaient les affaires de cet élève et qui restaient à ses côtés.

Les parents précisent que cet enfant, suite à quelques complications, s'est retrouvé en fauteuil roulant pour venir de la maison jusqu'à l'école.

A aucun moment, la famille ne s'est manifestée pour demander à ce que leur enfant puisse rester en fauteuil dans la cour. La réponse aurait été évidemment favorable.

### **6. La coopérative solaire :**

L'école peut former une coopérative scolaire qui lui permet de dégager des fonds

supplémentaires à ceux attribués par la commune pour le fonctionnement pédagogique et l'achat d'équipements.

Les sources de financement de la coopérative sont :

- La participation volontaire des familles demandée à la rentrée : une somme indicative est proposée.
- Les ventes diverses organisées par l'école.
- Le bénéfice des différentes manifestations organisées avec l'aide de l'association de parents d'élèves.
- Et les subventions allouées par la commune

Cette coopérative fonctionne sous la surveillance de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) à qui l'école remet un bilan annuellement.

Mme Bové en est le mandataire principal, Mme Tarel est désignée cette année comme second mandataire.

Mme Prostyj fait partie de la commission de contrôle des comptes depuis l'année dernière. Elle propose de renouveler cette année.

Le bilan, visé par Mme Prostyj, arrêté en fin d'année scolaire au 31 août 2015 montrait un solde positif de 11945 euros.

Pour résumer l'année 2014/2015 :

- La participation des familles s'élevait à 5200€.
- Est mis à la disposition de chaque enseignant une somme fixe pour des dépenses pédagogiques de 300€ pour les classes élémentaires et 360€ pour les classes maternelles.
- La coopérative a fait un bénéfice d'environ 6 550€ sur les ventes et les manifestations organisées cette année (environ 500€ pour la braderie, 3800€ pour la fête d'école et 2 250€ pour les photos).
- Un budget alloué par la commune de 2 975€ pour couvrir l'achat de livres BCD, manuels de langue, et encre.
- Toujours par la commune : des subventions à une hauteur de 6450€ pour couvrir des dépenses liées aux projets de classe et aux sorties
- Un poste de dépenses liées aux charges des activités éducatives et l'achat matériel qui s'élève pour l'école à 9 270€.

(Comprenant notamment l'achat de tablettes pour la maternelle, de matériel et d'équipement dans le cadre des aménagements des espaces en maternelle).

## 7. Les projets de l'année :

### En maternelle :

- un projet sur « le temps d'avant » en liaison avec le projet musique mené avec la maison de retraite de St André « Le clos fleuri ». La demi-journée Portes Ouvertes reprendra ce thème.
- Une sortie au musée du plein air et une au LAM
- Un projet de liaison GS /CP avec une sortie à la ferme de Linselles

### En élémentaire :

- CP et CP / CE1 : Une sortie au forum des sciences
- Classe de CP /CE1 : Une journée de découverte du site des deux caps et la visite de Nausicaa.
- CE1 et CE1 / CE2 : Visites du musée du terroir et du musée d'Histoire naturelle
- CE1 / CE2 et CE2 : Sortie au LAM ainsi qu'une journée aux terrils ( ???) et une visite du musée de la guerre
- CE2 / CM1 : Sorties au théâtre et au LAM
- Et avec les CM1 :
  - Visite du forum des Sciences
  - Sortie au musée du Louvre Lens.
  - Un projet en collaboration avec le Zeppelin sur la création d'un logo pour l'école qui viendra styliser le site de l'école et les panneaux de l'école.
  - Une participation à la semaine des médias
- Les CM1 / CM2 et CM2

- Un projet autour du court métrage, avec une participation au festival du court métrage et la création de différents types de courts métrages en liaison avec le projet de l'école de musique.
- Et pour les CP, CP CE1, CM1 CM2 et CM2, une participation au dispositif Ecole et Cinéma.

## 8. Site internet et équipement informatique :

Le site internet de l'école est officiellement accessible à l'adresse suivante :  
« [lespeupliers.etab.ac-lille.fr](http://lespeupliers.etab.ac-lille.fr) »

La dotation pour l'élémentaire en classes mobiles initialement prévue à la rentrée de cette année scolaire a pour des questions techniques été repoussée à début décembre.

La dotation en TNI était prévue à partir de la rentrée 2016.

Concernant les tableaux noirs, *pour répondre à la question des parents qui souhaitent savoir s'il serait possible d'envisager une permutation de vieux tableaux installés dans des salles de classes avec des tableaux de salles inoccupées et en meilleur état.*

Il s'agit des classes de Mme Nicolas, de M. Legrand ainsi qu'en salle d'anglais. Cela n'est pas possible car l'école ne dispose pas d'autres tableaux plus récents pour permettre cette mutation.

La demande d'équipement a été formulée par l'école auprès de la mairie.

Les parents présents soulignent le décalage entre la mise en place du projet d'un équipement numérique onéreux et le fait qu'il reste 3 classes qui ne soient pas encore équipées de tableaux noirs corrects.

Mmes Coneim et Muller confirment avoir été interpellé par la vétusté de ces tableaux lors des réunions de prérentrée.

M. Delaplace répond que ces tableaux seront changés rapidement.

De même, pour répondre à *une autre question des parents concernant l'installation de stores ou de rideaux dans les classes*, une demande a été également formulée par l'école auprès de la mairie fin octobre.

M. Delaplace répond que l'installation de nouveaux stores (et non pas de rideaux, car pour répondre aux normes de sécurité anti-feu, cela serait trop coûteux) est envisageable pour 2 ou 3 classes par année.

## 9. Travaux et aménagements

Les demandes budgétaires de l'école auprès de la commune pour cette année scolaire concernent l'ensemble des projets et sorties de classes, de matériel et de travaux. L'école remercie la commune de Saint-André qui la suit massivement chaque année dans le financement de ses différents projets.

M Delaplace annonce que le budget alloué à l'école restera sensiblement le même cette année. La mairie suivra notamment le projet de création de logo pour l'école en collaboration avec Le Zeppelin. Les investissements seront hiérarchisés par ordre de priorité. Une des priorités est la sécurisation des installations informatiques programmées.

Cet été, l'école maternelle a vu la réalisation de sa nouvelle BCD, dont la touche finale, le dôme, est arrivée peu avant les vacances de la Toussaint. La mairie a en plus doté l'école d'un budget de 5 000€ pour aménager les nouveaux espaces maternels. Les classes ont ainsi pu repenser et réaménager une partie de leurs espaces et la commande du nouveau mobilier de la BCD arrivera pour les vacances de Noël.

La dalle de béton côté entrée de l'école maternelle a été supprimée.

Les tracés au sol réclamés lors du dernier conseil d'école ont été réalisés.

La nouvelle vitrine espace d'affichage pour l'école a été installée.

*Une question des parents concernait la mise en place de porte vélos à l'extérieur de l'école, à savoir si celle-ci était retardée.*

La demande avait été effectivement formulée lors d'un précédent conseil d'école mais aucun accord n'avait été acté à ce sujet. La demande ne se justifie pas pour l'école maternelle et un espace dédié « garage à vélo » existe déjà en élémentaire.

Concernant les travaux demandés par l'école Mme Bové insiste sur le caractère urgent de :

- l'installation d'une sonnerie automatique,
- l'installation d'un système d'ouverture à distance de la petite grille côté dojo,
- la mise sous alarme de bâtiments en maternelle,
- la mise en place d'une pièce sécurisée pour le rangement des

tablettes et du matériel hifi et vidéo en élémentaire.

## **9. Accueil en aides méthodologiques :**

*Pour répondre à la question des parents qui souhaitent connaître la capacité d'accueil d'un enseignant sur ce temps :*

37 enfants de CM1 et de CM2 sont inscrits et en moyenne 3 enseignants en assurent la prise en charge (deux enseignants suffisent le vendredi où les effectifs sont moins nombreux).

Par ailleurs, les parents demandent s'il serait possible d'envisager le détachement d'un animateur CAP pour ouvrir ces aides à d'autres niveaux scolaires.

M. Delaplace commence par rappeler que les aides méthodologiques sont ouvertes aux CM1 et aux CM2.

La demande de détachement d'un animateur CAP pour surveiller les enfants de garderie dans un milieu calme afin qu'ils puissent apprendre et réviser leur leçon ne peut trouver réponse favorable en conseil d'école. Il faudra en faire la demande directement auprès des services de CAP.

## **11. Calendrier et dates des prochaines commissions :**

Mme Batista, Mme Bové pour les représentants de l'équipe enseignante ainsi que Mme Rusek et M. Leroux pour les représentants des parents d'élèves, se proposent pour les commissions travaux de l'année. La première devrait avoir lieu en janvier et la deuxième courant mai. Les dates précises seront transmises ultérieurement.

Mme Batista, Mme Bové pour les représentants de l'équipe enseignante ainsi que M. Rokita et Mme Lenglet pour les représentants des parents d'élèves, se proposent pour les commissions restauration de l'année. La première devrait avoir lieu avant Noël et la seconde courant mai. Comme pour les commissions travaux, les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Pour la vie de l'école, les dates à retenir sont pour l'instant celles du :

- lundi 30 novembre 2015 pour les photographies scolaires, avec cette année la possibilité de faire des photographies de fratrie.

- Festival du livre avant les vacances de Pâques
- Samedi 18 juin 2016 pour la fête d'école.

## **12. Organisation en cas de grève :**

*Les parents souhaitent savoir si, en cas de grève, il serait possible de mettre en place une signalétique à l'école Schumann afin de faciliter l'orientation des parents vers le lieu d'accueil des enfants.*

...

La question avait été posée lors du 2<sup>e</sup> conseil de l'année précédente. M. Delaplace s'était engagé à ce que les informations pour trouver les lieux d'accueil soient plus claires et précises.

Un plan du groupe Schuman sera joint au verso du document donné aux familles pour inscrire leurs enfants au service minimum.

Fin du conseil à 20h15.